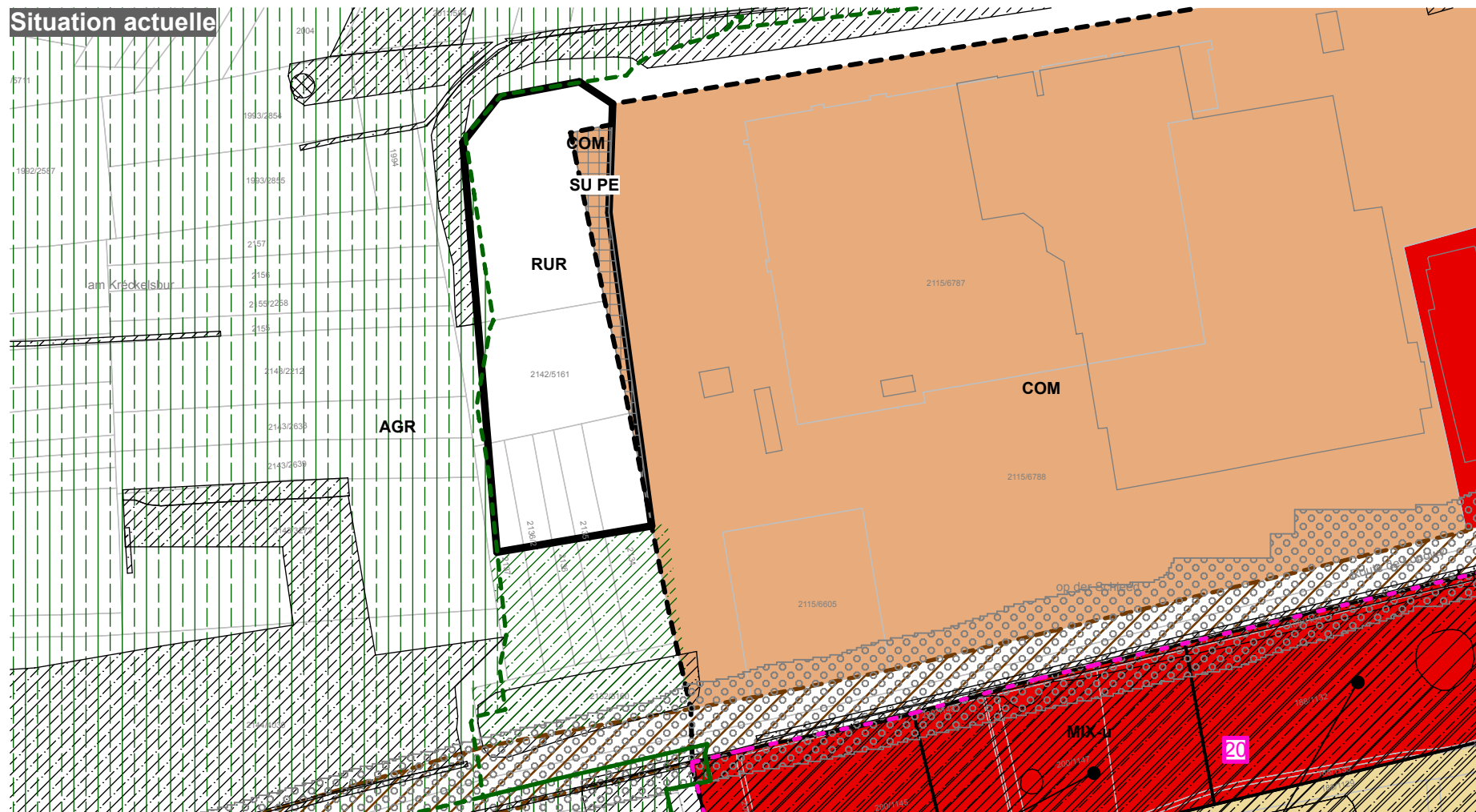
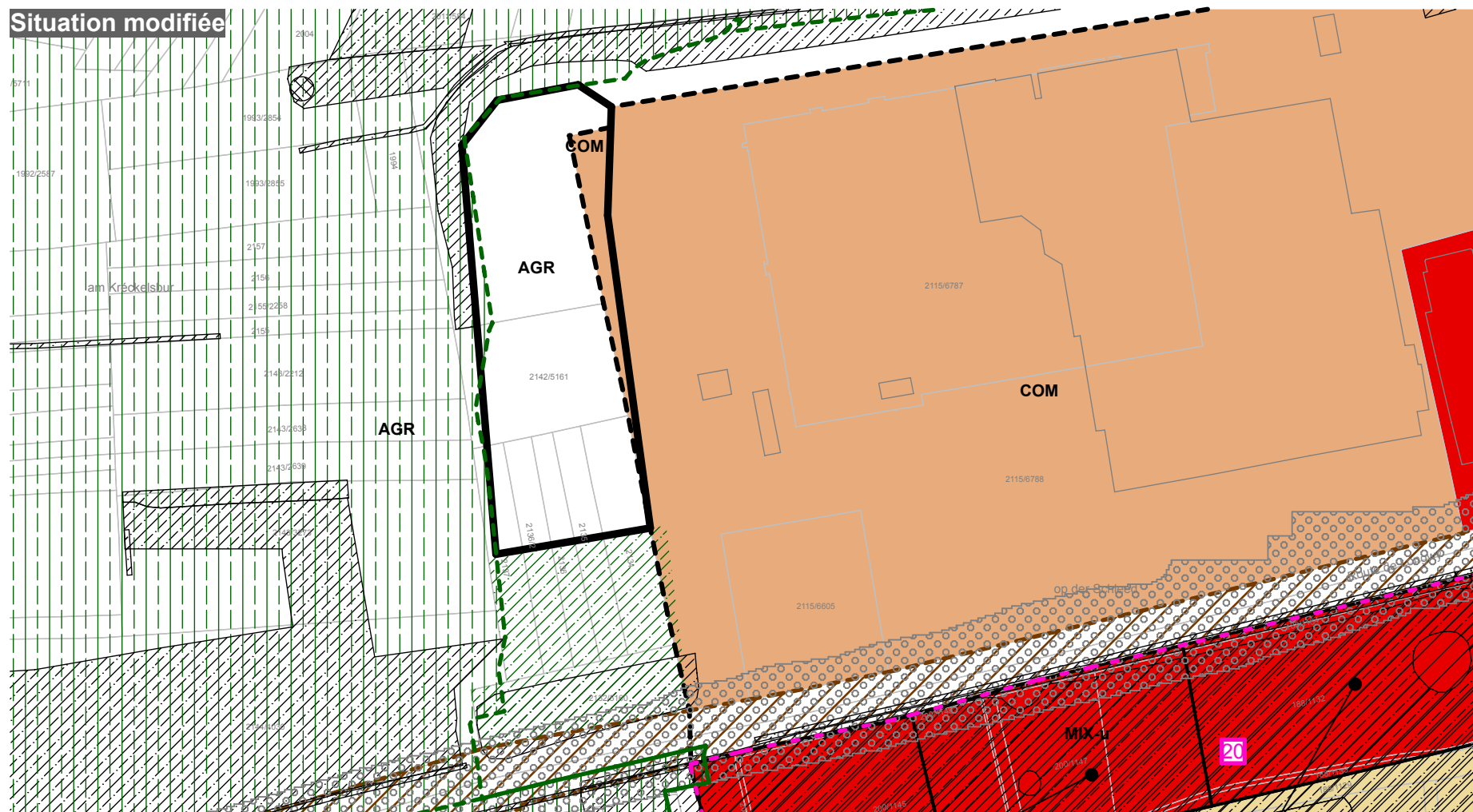


Situation actuelle



Situation modifiée



Légende du PAG (Régime 1937, extrait)

RUR Zone rurale (M.INT. réf.: 61C/015/2017 et M.ENV. réf.: 87938/CL-mb)

Légende du PAG (Régime 2017, extrait)

Parcelle cadastrale / immeuble Immeuble (BD-L-TC)
 Délimitation de la modification partielle du PAG Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (Art. 3 - PE PAG)

HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 - PE PAG)

Zones mixtes (Art. 4 - PE PAG)

MIX-u Zone mixte urbaine (Art. 4.1 - PE PAG)

COM Zone commerciale (Art. 8 - PE PAG)

Zone verte

AGR Zone agricole (Art. 11 - PE PAG)

Zones superposées

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (Art. 17.1 - PE PAG)

Zones de servitude "urbanisation" (Art. 19 - PE PAG)

SU PE Servitude "urbanisation - parking écologique" (Art. 19.6 - PE PAG)

Zone de bruit - voirie (Art. 23 - PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives

à la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 26 - PE PAG)

zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 26.1.1 - PE PAG)

aux réseaux d'infrastructures de transport national (Art. 27 - PE PAG)

Voie étatique (Art. 28.1 - PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 29 - PE PAG)

surfacique linéaire ponctuel

Habitats protégés (article 17 et/ou 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 29 - PE PAG)

habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée

Légende complémentaire

20 PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 17.3 - PE PAG)

Saisine du Conseil communal	03/10/2019
Avis de la Commission d'aménagement	
Avis du ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	
Vote du Conseil communal	
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	

PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2014) < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >
 BD-L-TC - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2006) < COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAITRE DE L'OUVRAGE:
COMMUNE DE BERTRANGE

OBJET:
 MODIFICATION PONCTUELLE DU PAG "Auf der Schleid"

PAG partie graphique - plan par localité (extrait)

Situation actuelle et modifiée

DATE: 08/08/2019
 DESINE: JS/KH
 CONTROLE: JS/IVD
 ECHELLE: 1/2.500

VANDRIESSCHE
 urbanistes et architectes
 VAN DRIESSCHE URBANISTES ET ARCHITECTES
 14, rue Vaubert L - 2693 LUXEMBOURG
 TEL: (+352) 22 02 45 FAX: (+352) 45 57 61 E-MAIL: vdrsch@gst.lu

